

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	38 (1950)
<b>Heft:</b>	776
<b>Artikel:</b>	Nos suffragistes à l'oeuvre
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-267125">https://doi.org/10.5169/seals-267125</a>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## VAUD

## A Lausanne

Le comité de la section lausannoise du Suffrage féminin, réuni sous la présidence de Mlle Quinche, a décidé d'organiser à Lausanne, le 11 juin — jour officiel de propagande prévu par l'Association suisse — l'assemblée générale de la section lausannoise et de l'Association vaudoise ; d'organiser à nouveau, les 1er et 2 juillet, à l'hôtel Victoria à Chexbres, d'entente avec l'Association suisse, un cours de week-end consacré à l'étude et à la discussion des résolutions votées par le congrès international d'Amsterdam (juillet 1949), soit : égalité politique, nationalité de la femme mariée, droits égaux des époux, à travail égal, salaire égal ; la soirée du 1er juillet sera consacrée aux moyens de propagande.

La section est en quête d'un local central, confortable et bon marché, car le Lyceum, où elle se réunit depuis 1939, à la rue Elratz, va disparaître avec la jolie maison qui l'abrite.

## A Vevey

Les membres de l'Association veveysoise pour le Suffrage féminin et leurs amis eurent le privilège d'entendre jeudi soir une très intéressante conférence sur les femmes finlandaises.

Mme Cuénod introduisit la conférencière, Mme Edouard Rochedieu, de Genève, qui fut l'une des deux invitées suisses au cinquanteenaire des Marthas de Finlande, en juin 1949.

L'Association féminine des Marthas groupe 100 000 femmes de tous les milieux et ses buts principaux sont : 1. L'amélioration des conditions matérielles de travail des ménagères ; 2. L'aide morale aux mères pour la bonne éducation de leur enfant ; 3. Le maintien du sentiment patriotique et des traditions de la tradition folklorique.

Evidemment, toutes ces organisations bien-faisantes et puissantes ne furent réalisées que parce que les Finlandaises jouissent depuis trente ans de leurs droits politiques. Depuis des siècles, il n'y a pas eu dans ce malheureux pays de génération qui ne fut décimée par la guerre ou ses conséquences. Nécessairement les femmes remplacent les hommes. Les mères de famille estiment que, de même qu'elles ne négligent rien pour armer physiquement et moralement les enfants qu'elles ont mis au monde, de même, elles ont le devoir d'organiser au mieux le pays où ils devront vivre.

Les Finlandaises font confiance à leurs compagnes ; tous collaborent harmonieusement au bien de leur patrie.

Mme Gerhard remercia chaleureusement l'oratrice, et les très nombreux questions des auditeurs lui prouvent combien son sujet, si bien traité, avait été captivant.

## Le suffrage féminin dans le canton de Vaud

Interrogé sur les tâches qui incombent au Conseil d'Etat, M. G. Despland, chef du Département de l'intérieur, a fait les déclarations suivantes à un rédacteur de la *Gazette de Lausanne* :

« La loi sur les fonctions publiques cantonales ouvre aux femmes pratiquement toutes les fonctions, mais ne les rend ni électrices ni éligibles. C'est un début. Il ne suffit pas à contenir les suffragistes. »

« Nous comptons encore soumettre au Grand Conseil un projet de loi qui autoriserait les communes à prévoir le droit de vote féminin sur le plan communal, et ceci à temps pour les prochaines élections communales, dans moins de quatre ans. Mais s'agira-t-il du droit de vote ou du droit d'élection et d'éligibilité ? Le premier trouverait grâce aux yeux des citoyens... le second, je ne crois pas. Mais si on ne donne aux femmes que le strict droit de vote, il faut bien constater qu'il ne signifie pratiquement rien dans la plupart des communes ; seules les villes d'une certaine importance ont l'occasion de voter au communal. Si les femmes ne peuvent participer aux élections, elles n'auront pas obtenu grand' chose. »

« Mais c'est à mon avis le maximum que nous puissions faire passer devant le Grand Conseil, actuellement. Alors vaut-il mieux réaliser ce qui est possible dans l'état actuel des esprits, ou exiger davantage et se le voir refuser ? Ainsi se pose l'alternative. »

D'après M. G. Despland, dans le canton de Vaud aussi, des milliers de femmes qui désirent s'associer de plus près à la vie du canton se verront refuser ce droit si légitime par des milliers d'électeurs parmi ceux qui prennent encore la peine de remplir leur devoir civique. S. F.

## Nos suffragistes à l'œuvre

Soleure, 21 mai

Assemblée générale de l'Association Suisse pour le Suffrage féminin  
Sujets : Le Suffrage féminin — La femme est aussi une personne

Le 18 mars, le Comité d'action du suffrage féminin avait invité à Lausanne, à l'hôtel de la Paix, les femmes journalistes de la Suisse romande. Ce fut une très aimable invitation et une fructueuse rencontre. Mlle Quinche, présidente du Comité, fit un bref historique du travail accompli depuis 1944 puis Mmes Prince et Bonard parlèrent de ce qui suit, dans la presse, à la cause des femmes et au contraire des procédés qui permettent de la défendre. Une discussion entre les nombreuses participantes

fit ressortir combien il était utile d'étudier ensemble les problèmes de la propagande féministe. Il convient de ne pas épargner les efforts et de suivre le déroulement de l'actualité. Le sujet qui se présente tout naturellement à nous, en ce mois de mai, est celui de la nationalité de la femme mariée, puisque est présente aux Chambres l'avant-projet de la loi sur la nationalité où les femmes mariées sont bien négligées ! pour ne pas dire plus ! La presse quotidienne, même, s'en indigne !

## Les femmes ont voté

Il ne s'agit pas d'un poisson d'avril, ni du numéro du 1er avril de notre journal, qui a fait sursauter quelques lectrices. Il en est même, qui ne suivent pas attentivement l'actualité politique, qui ont cru que c'était vrai !... Il s'agit simplement des employées de la commune de Lausanne qui, avec leurs collègues, ont été appelées à désigner, à fin mars, la commission paritaire de six membres et de six suppléants instituée par le nouveau statut des fonctionnaires communaux. Des locaux électoraux avaient été installés à Beau-Séjour, aux Services industriels et à l'hôtel de Ville ; des cartes civiques nominatives avaient été remises aux hommes comme aux femmes. Et tout s'est bien passé, cela va sans dire. S. B.

## Les fonctionnaires communales

Suivant l'exemple donné par Coissins, la Municipalité de Veytaux-Montreux a nommé une greffière municipale, Mlle Céline Borel, depuis plusieurs années secrétaire-comptable au greffe.

Le fait n'est pas nouveau pour la commune de Veytaux, car longtemps avant que la nomination de greffière municipale fût autorisée, une femme a rempli ces fonctions, à titre officieux, en remplaçant le titulaire occupé au château de Chillon dont il était le concierge.

La section genevoise avait réuni, le 27 mars, un bel auditoire pour entendre M. G. Borel, président de la Chambre des Tutelles parler de la protection légale de l'enfance à Genève. Il y fut surtout question des réformes, non pas peut-être législatives, mais pratiques qu'il faudrait opérer, pour que les divers organes prévus collaborent plus étroitement et plus efficacement.

Le 3 mai, elle entendit Mme E. Rochedieu parler du féminisme des femmes finlandaises, parler du féminisme des femmes finlandaises nous résumons ci-contre une conférence sur le même sujet, donnée au suffragistes de Vevey.

La commission pour la « journée du 11 juin » a réuni une conférence de presse le 28 avril pour faire part de ses projets aux journalistes et aux représentantes des sociétés affiliées au Centre de liaison : on prévoit le dimanche 11, jour officiel de propagande, une garden-party au Parc des Eaux-Vives, dans un espace aimablement concédé par les autorités municipales. Les familles genevoises pourront venir avec leurs enfants, un groupe d'éclaireuses se chargeront de surveiller et de distraire les petits, pendant ce temps, les adultes pourront suivre un programme varié d'allocutions et de productions artistiques. Il y aura une bavette et vente de pâtisseries.

## LES FEMMES A LA FOIRE DE BALE

(Suite de la page 1)

Un autre grand avantage de l'Institut suisse de recherches ménagères, c'est qu'on peut s'adresser à lui en toute confiance. Une femme, une ménagère désirant se procurer un article recommandé par la réclame ou qu'elle a déjà vu fonctionner lors d'une démonstration, peut s'adresser à l'Institut qui lui donnera les renseignements dont elle a besoin, lui recommandant ou lui déconseillant l'achat de l'article. Car combien de fois ne vous est-il pas arrivé d'acheter, à une exposition une machine, un outil chaudement recommandé, et une fois chez vous seulement, vous vous rendez compte de ses défauts et vous regrettez d'avoir dépensé votre argent en pure perte. Rien de tout cela ne vous arrivera si vous faites confiance à l'Institut et suivez ses avis.

L'institut se propose de publier, à l'avenir, et périodiquement, un bulletin sur les articles parus dans le commerce, les problèmes ménagers et sur tout ce qu'il est utile de savoir, sur tout ce qui rendra la vie plus facile à la ménagère, lui rendra de multiples services et lui sera une aide précieuse dans les travaux ménagers, souvent si fastidieux, mais qu'il ne faut jamais négliger.

Une brochure des plus intéressantes intitulée : « Nous examinons, projettions, conseillons », contenant une foule d'articles recommandés est distribuée gratuitement au stand de l'Institut des recherches ménagères dont tous les visiteurs de la Foire pourront faire leur profit.

Marguerite Siegfried

## Une féministe se défend

Mme Hauchmann, dont nous avions brièvement, le 1er avril, résumé la conférence sur la Déclaration des droits de l'homme, nous prions de rectifier nos dires : elle a montré que la Déclaration de 1949 n'ajoute rien au texte de la Charte de San Francisco, et non pas aux documents historiques antérieurs. Comme la Charte prévoit l'égalité complète des sexes, il n'y avait pas lieu, dans la comparaison, d'insister sur ce point. Cependant, Mme Hauchmann n'a pas omis de le mentionner, elle s'est fort réjouie de l'attitude adoptée par les Nations Unies, contrairement à ce que nous avions laissé entendre. Nous nous excusons de cette erreur.

## L'Etat bon patron

Pas pour les femmes, certes ! L'Office communal du travail de Lausanne, dépendant de la direction des Oeuvres sociales de la commune, cherchait, pour le camp des Isles, près d'Aigle (camp de travail), une femme de ménage pour travaux de nettoyage, lessive, etc., pour lui mois, du lundi matin au samedi à midi, avec obligation de loger hors du camp ; salaire Fr. 200.— par mois plus les allocations familiales et la nourriture à midi et le soir. C'est-à-dire sept francs par jour pour ces gros travaux, à charge pour la femme de se loger, de payer son petit déjeuner, ses repas le samedi et le dimanche. Il n'est pas un chômeur qui accepterait ces conditions ! Et l'on donnait obligatoirement Fr. 120.— ou même Fr. 150.— aux employées de maison qu'on faisait venir d'Italie, qui étaient nourries et logées, et souvent habillées...

On ignore si l'Office du travail a trouvé l'oiseau rare. S. B.

## A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870  
Mme Yve L. MENZONE  
Solidité - Elegance  
5% escompte en tickets jaunes  
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30



## POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1<sup>er</sup>

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus

FORÉALITÉS GRATUITES

FORÉALITÉS GRATUITES

FORÉALITÉS GRATUITES

## VALAIS

Il ne nous a malheureusement pas été possible d'adresser plus tôt nos remerciements à la population de Martigny pour la magnifique réussite de la soirée du 21 mars dernier.

Certes, le cadre à la fois si élégant et si accueillant dans lequel nous fûmes reçus, devait exercer un attrait tout particulier sur le public, et plus de cent cinquante personnes se pressaient dans la belle salle de l'Hôtel de Ville. Le nom de l'éminente conférencière qui se dépense sans compter pour notre cause n'avait pas manqué de piquer la curiosité des juristes et des profanes. Enfin le sujet annoncé présentait un grand intérêt, reconnaissent-ils.

Les autorités répondirent à notre invitation et c'est ainsi que cette manifestation féministe fut rehaussée par la présence de M. Marc Morand, président de la commune de Martigny-Ville, de M. Rodolphe Tissières, préfet du district, de MM. Chappaz, Grettex et Puppie, conseillers municipaux, enfin de plusieurs avocats.

Monsieur René Spahr, président du Tribunal cantonal, membre le plus actif et le plus zélé du comité cantonal de l'Association pour le suffrage féminin, avait bien voulu nous accompagner à Martigny pour accueillir personnellement la présidente du Comité d'action suisse et la présenter au public.

Mise en forme par un auditoire aussi distingué, Me Antoinette Quinche donna toute la mesure de son talent dans un brillant plaidoyer pour le vote des femmes, plaidoyer si bien construit et présenté avec tant d'éloquence que nul contradicteur ne consentit à prendre la parole. L'auditoire était gagné.

Me Dupuis prononça quelques mots très convaincants en notre faveur.

La séance terminée, le président de Martigny-Ville se leva pour donner son adhésion au mouvement féministe. Le préfet du district et deux conseillers municipaux s'inscrivirent à leur tour, suivis de cinq membres du bureau.

L'exemple venant de si haut, ce geste chevaleresque et courageux entraîna une bonne partie des assistants qui seront désormais des nôtres.

Martigny-Ville est la première commune du Valais dont le président ait pris ouvertement position, à titre privé naturellement, pour le vote des femmes.

Honneur à Martigny, avec l'expression de notre vive reconnaissance.

Nous adressons également nos remerciements à tous ceux qui sont venus nous entendre et en particulier à ceux qui nous ont donné l'appui de leur signature.

Renée Sépibus  
présidente de l'Association du Valais romand pour le Suffrage féminin

## La politique n'intéresse pas les femmes

mais à l'assemblée primaire de Martigny-ville, où les électeurs étaient convoqués pour prendre connaissance des comptes communaux, se sont présentés... trois citoyens sur 3300 !

Si les femmes votaient, il en irait certainement bien autrement !

## FRIBOURG

## Juridiction pénale des mineurs

Le Grand Conseil du canton de Fribourg vient de voter un projet de loi sur la juridiction pénale des mineurs, qui prévoit le Code pénal fédéral. Ce projet institue une seule Chambre pénale formée d'un président et de quatorze assesseurs choisis dans les districts. Généralement, au cours des débats, on a parlé de faire appel à une femme comme assesseur. Mais il paraît que la législation fribourgeoise s'oppose à la nomination d'une femme à des fonctions judiciaires. On peut faire remarquer que les cantons de Genève et de Vaud ont nommé des femmes dans les tribunaux d'enfants, bien que la loi prévoie que les juges doivent juger de leurs droits civiques. On peut toujours trouver un moyen quand il s'agit du bien général.

## La Société Coopérative de Consommation de Genève

a accordé le droit de vote aux femmes dès sa création. Soutenez la Coopérative par vos achats.